



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**REGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNE DE SAINT GREGOIRE**

**N° 2020-07**

**1<sup>ère</sup> partie : DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**2<sup>ème</sup> partie : DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL**

**3<sup>ème</sup> partie : ARRETES PRIS EN VERTU DES POUVOIRS PROPRES DU MAIRE**

**Juillet 2020**

Date d'édition du recueil : 30/07/2020

**Les articles L. 2121-24 et R. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales font obligation aux communes de plus de 3 500 habitants de créer un Recueil des Actes Administratifs.**

**Le présent Recueil comporte les dispositifs des actes à caractère réglementaire adoptés par la commune (délibérations du Conseil, décisions du Maire statuant par délégation du Conseil, etc...)**

Le texte intégral des décisions peut être consulté en Mairie :

**Hôtel de Ville**  
35 762 Saint Grégoire

Du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des services

-----

De surcroît, les actes qui figurent au présent recueil peuvent être consultés sur le site internet de la Ville de Saint Grégoire, à l'adresse suivante :

<http://www.saint-gregoire.fr/>

*(Menu « Citoyenneté », « Les Délibérations »)*

## Sommaire

<b>Délibérations du Conseil</b>	<b>Pages 4 à 13</b>
<b>Décisions du Maire statuant par délégation du Conseil (art. L. 2122-22 du CGCT)</b>	<b>Pages 14 à 16</b>
<b>Arrêtés pris en vertu des pouvoirs propres du Maire</b>	<b>Pages 17 à 18</b>

**1ère partie**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020**  
**COMPTE-RENDU DETAILLE**

**Les délibérations ont été :**

<b>Transmises en Préfecture</b>	<b>17/07/2020</b>
<b>Reçues en Préfecture</b>	<b>17/07/2020</b>
<b>Certifiées exécutoires</b>	<b>17/07/2020</b>

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19, La loi 2020-760 du 21 juin 2020 proroge les règles assouplissants le fonctionnement des conseils municipaux pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire qui court actuellement jusqu'au 10 juillet 2020

Aussi, en vue d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le Conseil Municipal s'est réuni le, à titre exceptionnel à la salle Multimodale L'EMC2, 1 Avenue d'Alphasis.

D'autres mesures particulières ont été prises compte tenu de la circulation du Covid-19 :

- la séance s'est tenue en public, en présence d'un nombre maximal de personnes limité à 80, et dans le respect des recommandations sanitaires.
- Chaque élu pouvait être porteur de deux pouvoirs.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet, à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de Pierre BRETEAU, Maire.

**Etaient présents :** Anca BABÈS, Jean-Louis BATAILLÉ, Florence BENOIST, Yves BIGOT, Pierre BRETEAU, Philippe CHUBERRE, Matthieu DEFRANCE, Guillaume DE VERGIE, Christine DUCIEL, Éric du MOTTAY, Édouard FAGUER, Maxime GALLIER, Jacques GREIVELDINGER, Jean-Yves GUYOT, Jean-Claude JUGDÉ, Jean-Christophe MÉLÉARD, Anne-Cécile MIGAUD, Nathalie PASQUET, Laëtitia REMOISSENET, Émeline ROUX, Frédérique ROUXEL, Mélanie SIMON, Liliane VINET.

**Absents excusés :** Delphine AMELOT (Mandataire Florence BENOIST), Flavie PLURIAU (Mandataire Frédérique ROUXEL), Laurène DELISLE (Mandataire Jacques GREIVELDINGER), Myriam DELAUNAY (Mandataire Philippe CHUBERRE), Nathalie LE GRAET-GALLON (Mandataire Jean- Claude JUGDÉ), Christian MOREL (Mandataire Jean-Yves GUYOT).

Éric du MOTTAY a été nommé secrétaire de séance.

**N° 020/058 FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE – ELECTIONS SENATORIALES 2020 - ELECTION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS**

Contexte/rappel

Le Sénat est composé de **348 sénateurs** élus au **suffrage universel indirect**.

La circonscription d'élection est soit le département soit la collectivité d'outre-mer. En outre, douze sénateurs représentent les Français établis hors de France.

Depuis 2011, et en application de la réforme de 2003, le Sénat est renouvelable par moitié, en deux séries (la série 1, renouvelée en 2017 : 170 sièges, et la série 2, concernée par le renouvellement de septembre 2020 : 178 sièges), tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de neuf à six ans de la durée du mandat sénatorial. L'âge d'éligibilité des sénateurs a été ramené de trente à vingt-quatre ans par la loi n° 2011-410 du 14 avril 2011.

Le renouvellement de la série 2 interviendra le **dimanche 27 septembre 2020** et concernera donc **178 sénateurs** issus de : 8 départements métropolitains dont l'ordre minéralogique va de l'Ain (1) à l'Indre (36) et du Bas-Rhin (67) à l'Yonne (89) à l'exception de la Seine-et-Marne ; mais aussi la Guyane, la Polynésie française, Saint-Martin et Saint- Barthélemy, Wallis-et-Futuna et les Français établis hors de France.

Parmi les 178 sièges concernés, 119 sont à pourvoir à la représentation proportionnelle et 59 au scrutin majoritaire.

Dans chaque circonscription, le collège électoral se compose :

- des députés et des sénateurs,
- de l'ensemble des conseillers généraux,
- des conseillers régionaux,
- mais surtout des délégués des conseils municipaux qui représentent 95% des électeurs des sénateurs.

A l'occasion de la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs, deux modifications ont été apportées :

- modes de scrutin : deux modes de scrutin existent :
  - scrutin majoritaire à deux tours pour les circonscriptions élisant 1 ou 2 sénateurs
  - **scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne (à un tour) pour les circonscriptions élisant plus de 3 sénateurs. Le renouvellement de 4 sénateurs devant intervenir pour l'Ille et Vilaine, le mode de scrutin à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sera donc appliqué.**
- Introduction de listes paritaires (composition alternative d'un candidat de chaque sexe)

Pour notre commune, sachant qu'elle comprend plus de 9 000 habitants, **tous les conseillers municipaux sont délégués de droit et 8 suppléants sont à désigner**. Ces délégués feront partie du collège électoral qui sera amené à voter le 27 septembre 2020. Pour rappel, et conformément au Code Electoral, le vote est obligatoire pour les "grands électeurs". S'ils ne peuvent voter pour un motif légitime, ils sont remplacés par un autre grand électeur.

La circulaire NOR INTA2015957J (article 2.2) prévoit que « lorsque le nombre de délégués du conseil municipal et de leurs suppléants est supérieur au nombre de conseillers municipaux en exercice, les suppléants peuvent être élus parmi les électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune ». Compte tenu du résultat des élections municipales de mars 2020, Saint Grégoire est dans ce cas, puisqu'une seule liste a remporté les élections.

Dans le cadre du renouvellement partiel des sénateurs, le Ministère de l'Intérieur impose la convocation de l'ensemble des Conseils Municipaux des départements concernés le **vendredi 10 juillet 2020** en vue de désigner leurs délégués et suppléants au sein du Collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Dans ces conditions, après installation du bureau électoral et dépôt des listes, je vous invite à procéder à l'élection des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs.

Une liste de candidats a été déposée :

- Liste "Délégués issus de la liste PIERRE BRETEAU 2020, AGIR, AVEC VOUS !", qui se décompose ainsi :

**CANDIDATS TITULAIRES (29) :**

<i>N° d'ordre</i>	<i>NOM</i>	<i>PRENOM</i>
<b>1</b>	<b>DELBREUVE</b> (en remplacement de BRETEAU Pierre, Conseiller Régional)	Olivier
<b>2</b>	<b>REMOISSENET</b>	Laëtitia
<b>3</b>	<b>DU MOTTAY</b>	Éric
<b>4</b>	<b>VINET</b>	Liliane
<b>5</b>	<b>MOREL</b>	Christian
<b>6</b>	<b>PASQUET</b>	Nathalie
<b>7</b>	<b>GALLIER</b>	Maxime
<b>8</b>	<b>LE GRAET-GALLON</b>	Nathalie
<b>9</b>	<b>GUYOT</b>	Jean-Yves
<b>10</b>	<b>AMELOT</b>	Delphine
<b>11</b>	<b>CHUBERRE</b>	Philippe
<b>12</b>	<b>DELISLE</b>	Laurène
<b>13</b>	<b>MÉLÉARD</b>	Jean-Christophe
<b>14</b>	<b>BENOIST</b>	Florence
<b>15</b>	<b>BATAILLÉ</b>	Jean-Louis

<b>16</b>	<b>DUCIEL</b>	Christine
<b>17</b>	<b>BIGOT</b>	Yves
<b>18</b>	<b>ROUXEL</b>	Frédérique
<b>19</b>	<b>GREIVELDINGER</b>	Jacques
<b>20</b>	<b>DELAUNAY</b>	Myriam
<b>21</b>	<b>DEFRANCE</b>	Matthieu
<b>22</b>	<b>ROUX</b>	Émeline
<b>23</b>	<b>FAGUER</b>	Édouard
<b>24</b>	<b>SIMON</b>	Mélanie
<b>25</b>	<b>JUGDÉ</b>	Jean-Claude
<b>26</b>	<b>BABÈS</b>	Anca
<b>27</b>	<b>DE VERGIE</b>	Guillaume
<b>28</b>	<b>PLURIAU</b>	Flavie
<b>29</b>	<b>MIGAUD</b>	Anne-Cécile

**CANDIDATS SUPPLEANTS (8 personnes inscrites sur les listes électorales) :**

N° d'ordre	NOM	PRENOM
1	BUSSON	Laurent
2	CHEVALIER	Marie-France
3	DARTOIS	Jean-Yves
4	GILBERT-COTIN	Marie-Thérèse
5	LEHAGRE	Alain
6	MERCIER	Marie-Noëlle
7	PEAUCELLE	François
8	LEVACHER	Valérie

Il est procédé au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants

Liste	Suffrages
Liste "Délégués issus de la liste PIERRE BRETEAU 2020, AGIR, AVEC VOUS !"	<b>29</b>

Les listes obtiennent donc le nombre de sièges suivant pour représenter le collège des conseillers municipaux lors des élections sénatoriales :

Liste	Nombre de Délégués	Nombre de Suppléants
Liste "Délégués issus de la liste PIERRE BRETEAU 2020, AGIR, AVEC VOUS !"	<b>29</b>	<b>8</b>

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 020/059 FINANCES LOCALES / SUBVENTIONS - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE BUDGETAIRE 2020 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – TABLEAU N° 1**

Contexte/rappel

Dans le cadre du vote du Budget Primitif 2020 qui intervient ce jour, il vous est proposé d'adopter le versement des subventions aux associations :

**Thématique Enseignement :**

Enseignement privé	Frais aux Œuvres privées-Maternelle	153 120,00
	Frais aux Œuvres privées-Primaire	87 804,00

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ ADOPTER** le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus (chapitre 65 – compte 65742)

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**Ne prend pas part au vote : Frédérique ROUXEL**



**N° 020/060 LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE/POLICE MUNICIPALE – VIDEO PROTECTION LA FORGE - SIGNATURE DES CONVENTIONS DE RACCORDEMENT SUR LES COMPTEURS ELECTRIQUES DE PROPRIETAIRES**

Contexte/rappel

La loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance confie au Maire le rôle de pilote de la politique en matière de prévention de la délinquance sur sa commune.

Dans le cadre de cette compétence, la commune de Saint-Grégoire souhaite déployer un système de vidéo-protection sur certains secteurs de la commune.

En effet, depuis plusieurs années, certaines zones de la ville sont davantage exposées à des faits de délinquance ainsi qu'aux incivilités ou aux troubles à l'ordre public, des faits récurrents perturbent la tranquillité des habitants et commerçants, ce qui peut créer un sentiment d'insécurité.

Consciente de ces éléments, la municipalité a engagé différentes actions concourant à cet objectif de renforcement de la sécurité et de la tranquillité publique.

Le déploiement d'un système de vidéo-protection sur la commune est l'un des moyens pour y parvenir.

Sa mise en œuvre implique l'ancrage de dispositifs techniques adaptés sur des façades ou toitures d'immeubles privés situés dans le secteur de La Forge.

La commune de SAINT-GREGOIRE a alors conclu le 24/02/2020, une convention avec le syndicat de copropriété de La Forge, portant autorisation de servitude d'ancrage d'un dispositif de vidéo-protection sur les façades de la copropriété.

Afin de mettre en place le dispositif de vidéo-protection, il est nécessaire de raccorder les caméras et bornes wifi à un compteur électrique. Ainsi, il est proposé de passer des conventions de raccordement électrique sur les compteurs électriques des propriétaires de La Forge.

CONSIDERANT l'intérêt d'installer un dispositif de vidéo-protection sur le secteur de La Forge,

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** les termes des conventions de raccordement sur les compteurs électriques des propriétaires de La Forge, dont les projets sont annexés à la présente délibération ;

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou toute personne à qui il confie une délégation en ce sens, à signer lesdites conventions.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 020/061 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE/DESIGNATIONS DE REPRESENTANTS - COMMISSIONS ET ORGANISMES LOCAUX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPLEMENT**

Contexte/rappel

La commune de ST GREGOIRE est adhérente des différents organismes et organismes locaux. Dans le prolongement du renouvellement des Conseils Municipaux, il convient d'en désigner les nouveaux représentants de la Ville de Saint-Grégoire. Par délibération du 29 juin, une première liste d'élus a été désignée au sein de ces structures. Il convient aujourd'hui de compléter ces désignations.

Après appel de candidatures et vote de l'assemblée, les personnes figurant au tableau joint et ayant obtenu la majorité absolue des suffrages sont désignées comme représentants de la commune de Saint-Grégoire.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ DESIGNER** les personnes indiquées dans les tableaux ci-après en tant que représentants du Conseil Municipal au sein des différentes structures concernées.

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**

**TABLEAU ANNEXE  
A LA DELIBERATION N°020/061 DU 10/07/2020**

	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>
--	-------------------------------	---------------------------

**I-COMMISSIONS OU ORGANISMES COMMUNAUX**

<b>COMMISSION BIEN VEILLIR</b>		
Nb bulletins trouvés dans l'urne =	29	
Nb Bulletins blancs / nuls =	0	
Nb exprimés =	29	
A l'issue du scrutin, sont désignés =	1. MOREL Christian	
	2. VINET Liliane	
	3. DUCIEL Christine	
	4. PASQUET Nathalie	
	5. BATAILLE Jean-Louis	
	6. ROUXEL Frédérique	

## II-COMMISSIONS OU ORGANISMES EXTRA-COMMUNAUX

<b>COMICE AGRICOLE</b>		
Nb bulletins trouvés dans l'urne =	29	
Nb Bulletins blancs / nuls =	0	
Nb exprimés =	29	
A l'issue du scrutin, sont désignés =	1. CHUBERRE Philippe 2. SIMON Mélanie 3. BIGOT Yves 4. DU MOTTAY Eric	

<b>GRUSS GOTT</b>		
Nb bulletins trouvés dans l'urne =	29	
Nb Bulletins blancs / nuls =	0	
Nb exprimés =	29	
A l'issue du scrutin, sont désignés =	1. ROUX Emeline 2. SIMON Mélanie 3. ROUXEL Frédérique 4. GUYOT Jean-Yves 5. MIGAUD Anne-Cécile	

## III- SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

<b>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA ZONE D'ACTIVITES NORD (SIZAN)</b>		
Nb bulletins trouvés dans l'urne =	29	
Nb Bulletins blancs / nuls =	0	
Nb exprimés =	29	
A l'issue du scrutin, sont désignés =	1. BRETEAU Pierre 2. GUYOT Jean-Yves	1. CHUBERRE Philippe 2. DU MOTTAY Eric

**VOTE : UNANIMITE**

Contexte/rappel

Dans chaque commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le rôle de la commission est de se prononcer sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, qui sert de base au calcul des quatre impôts directs.

Dans les communes de plus de 2.000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est fixé comme suit :

- Le Maire ou l'Adjoint délégué,
- Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent être domiciliés en dehors de la commune.

Les conditions à remplir pour être commissaire sont les suivantes :

- être de nationalité française et être âgé de 25 ans au moins,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales,
- être familiarisé avec la vie de la commune ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des quatre taxes locales et en tenant compte de l'importance des hameaux dans la commune. Les deux premiers commissaires seront proposés pour intégrer la CCID.

La Commission est désignée pour la même durée que le mandat du Conseil Municipal.

Ces huit commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. La liste de présentation établie par le Conseil Municipal doit comporter seize (16) noms pour les commissaires titulaires et seize (16) noms pour les commissaires suppléants.

**Aussi, chers collègues, je vous propose d'approuver la liste des commissaires de la Commission Communale des Impôts directs suivante :**

<i><b>Titulaires</b></i>		<i><b>Suppléants</b></i>	
<b>1.</b>	BRETEAU Pierre **	<b>1.</b>	GALLIER Maxime
<b>2.</b>	REMOISSENET Laëtitia **	<b>2.</b>	CHUBERRE Philippe
<b>3.</b>	AMELOT Delphine	<b>3.</b>	GOMBERT Bernard
<b>4.</b>	DU MOTTAY Eric	<b>4.</b>	BATAILLE Jean-Louis
<b>5.</b>	ROUX Emeline	<b>5.</b>	PASQUET Nathalie
<b>6.</b>	FAGUER Edouard	<b>6.</b>	JUGDÉ Jean-Claude
<b>7.</b>	DEFRANCE Matthieu	<b>7.</b>	DE VERGIE Guillaume
<b>8.</b>	GUYOT Jean-Yves	<b>8.</b>	MARINI Romain
<b>9.</b>	BOURGUIGNON Guillaume **	<b>9.</b>	DUCIEL Christine
<b>10.</b>	BARON Marcel	<b>10.</b>	BIGOT Yves

<b>11.</b> CHOISEL Patrick	<b>11.</b> LE GRAET Nathalie
<b>12.</b> BUSSON Laurent	<b>12.</b> DELISLE Laurène
<b>13.</b> RUAUDEL Xavier	<b>13.</b> MELEARD Jean-Christophe
<b>14.</b> BELLION Michel	<b>14.</b> BABES Anca
<b>15.</b> MAINGUY Bernard	<b>15.</b> GREIVELDINGER Jacques
<b>16.</b> GREGOIRE Philippe	<b>16.</b> EUDE Louis-Claude

\*\* Ces trois personnes siégeront au sein de la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs) rattachée à Rennes Métropole.

Décision(s) proposée(s) :

**1°/ APPROUVER** la liste des personnes susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs, telle qu'indiquée ci-dessus

**2°/ AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**VOTE : UNANIMITE**



La séance du conseil municipal du 10 juillet 2020 est levée à 20h30.

Date d'affichage du compte-rendu : le 17 juillet 2020

**2<sup>ème</sup> partie**  
**DECISIONS DU MAIRE STATUANT**  
**PAR DELEGATION DU CONSEIL**  
*(Article L. 2122-22 du CGCT)*

**Rappel des Décisions du Maire pris  
en application des articles L 2122-22 et L 2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

***Période du 24 juin au 10 juillet 2020***

Droit de préemption urbain	3 décisions
Concessions cimetières	2 décisions
Occupation Domaine Public versement subvention	2 décisions

**/// Droit de préemption urbain ///**

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
<b>DC 020.146</b>	30/06/2020	non préemption 4 allée de la rivière
<b>DC 020.147</b>	30/06/2020	non préemption 16 rue Jean Monnet
<b>DC 020.148</b>	30/06/2020	non préemption 3 allée Berthe Morisot

**/// Concessions cimetières ///**

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
<b>DC 020.149</b>	07/07/2020	Titre de concession cimetière La Ricoquais D/02 - Mme MERCIER Claude
<b>DC 020.150</b>	08/07/2020	Titre de renouvellement de concession cimetière La Ricoquais W/07 - Mme BUNEL

### /// Occupation Domaine Public – versement subvention///

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
<b>DC 020.145</b>	25/06/2020	Suspension des redevances d'occupation du domaine public du 08 mars au 30 septembre 2020

N° Acte au RAA	Date arrêté	Objet
<b>DC 020.141</b>	17/06/2020	CCAS - Versement d'acompte 2020



### **3<sup>ème</sup> partie**

## **ARRETES DU MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS PROPRES**

*Le texte intégral des arrêtés du Maire pris en vertu de ses pouvoirs propres est consultable en mairie.*

N° Acte au RAA	Date Arrêté	Objet
AR 020.153	03/07/2020	Arrêté interdiction du terrain B-du 04-07 au 15-08- 2020
AR 020.154	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule ADOPT centre commercial Grand-Quartier
AR 020.155	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule ETAM centre commercial Grand-Quartier
AR 020.156	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule CHOCOLATERIE LE DERF centre commercial Grand-Quartier
AR 020.157	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule 78 STREET SHOES centre commercial Grand-Quartier
AR 020.158	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule NOCIBE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.159	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule CREDIT AGRICOLE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.160	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule KNOP centre commercial Grand-Quartier
AR 020.161	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule UN JOUR AILLEURS centre commercial Grand-Quartier
AR 020.162	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule PROSHOPPING centre commercial Grand-Quartier
AR 020.163	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule PETIT QUARTIER GOURMAND centre commercial Grand-Quartier
AR 020.164	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule LA FAUVELIERE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.165	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule IONA centre commercial Grand-Quartier
AR 020.166	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule FACIL'IMMAT centre commercial Grand-Quartier
AR 020.167	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule LYNX centre commercial Grand-Quartier
AR 020.168	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule MAISON LA FEE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.169	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule SUPER DRY centre commercial Grand-Quartier
AR 020.170	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule JULES centre commercial Grand-Quartier
AR 020.171	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule DXM centre commercial Grand-Quartier
AR 020.172	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule KIOSQUE YOGURTH centre commercial Grand-Quartier
AR 020.173	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule LIKE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.174	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule TOP 7 centre commercial Grand-Quartier
AR 020.175	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule SCOTTAGE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.176	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule TRAN centre commercial Grand-Quartier
AR 020.177	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule JACK ET JONES centre commercial Grand-Quartier
AR 020.178	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule AGENT PAPER centre commercial Grand-Quartier
AR 020.179	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule BAGELSTEIN centre commercial Grand-Quartier
AR 020.180	06/07/2020	Arrêté d'ouverture cellule ONGLES ET COMPAGNIE centre commercial Grand-Quartier
AR 020.181	06/07/2020	CCAS - Désignation des membres nommés
AR 020.182	07/07/2020	Arrêté-Fonçage sous voirie-passage de liaisons électrique privées du CHP-Ets SPIE-rue du Général de Gaulle-du 22-07 au 07-08-2020
AR 020.183	08/07/2020	Arrêté temporaire portant extension d'une terrasse Bar de la Forge
AR 020.184	08/07/2020	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour terrasse Le Relais du 09/07 au 30/09/20
AR 020.185	08/07/2020	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour terrasse La Créperie du Marché du 09/07 au 30/09/20
AR 020.186	08/07/2020	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour terrasse La Terraza du 09/07 au 30/09/20
AR 020.187	08/07/2020	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour terrasse L'Authentik du 10/07 au 31/09/20
AR 020.188	08/07/2020	Arrêté temporaire portant autorisation d'occupation du domaine public pour terrasse Un Zeste et Deux Pincées 09/07 au 30/09/20
AR 020.189	09/07/2020	Arrêté mise en demeure évaluation comportementale du chien Pollen (Me BARATTE)
AR 020.190	09/07/2020	Arrêté-Emménagement-Jean-Ladislas CALLOC'H-avenue des Druides-01-08-2020
AR 020.191	09/07/2020	Arrêté portant opposition du Maire au transfert automatique des pouvoirs de police spéciale au profit du Président de la Métropole